

2011-2264  
2012-11-20



GRUPE 4 INSECTICEDE

INSECTICIDE TITAN<sup>MC</sup>  
SUSPENSION

L'Insecticide Titan est un insecticide systémique utilisé pour réprimer les taupins et de supprimer des insectes nuisibles dans les pommes de terre

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine .....600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 27449 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT POISON

CONTENU NET : 1 L, 3,8 L, 10 L, 200 L, 1 000 L

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La Loi sur les semences doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

BAYER CROPSCIENCE INC.  
200-160 Quarry Park Blvd. S.E  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

Titan<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

#### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

**APPLICATION DANS LES SILLONS :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pour le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et doivent avoir des gants résistant aux produits chimiques à portée de la main.

**TRAVAILLEURS AFFECTÉS AU TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE :** Les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, du tri et de la coupe, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement de traitement des plantons, de la manipulation et de la plantation des plantons traités, doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un respirateur à cartouche filtrante ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE). Les préposés à la plantation qui conduisent un tracteur à cabine fermée ne sont pas tenus de porter un respirateur.

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou

d'aller aux toilettes.

- Enlever ses vêtements contaminés immédiatement en cas de pénétration du pesticide. Puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant en matière de nettoyage ou d'entretien. À défaut de telles directives pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou lorsque la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou du nettoyage de l'équipement.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais à l'écart de la nourriture et autre denrées alimentaires et, à l'abri de la lumière directe du soleil. Ce produit craint le gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION DU CONTENANT CONTENANT RECYCLABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANT RÉUTILISABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANT RECHARGEABLE

1. Après l'utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou aux endroits désignés à cette fin.
2. Ce contenant ne peut être rempli à nouveau qu'avec de l'Insecticide Titan aux endroits désignés à cette fin.
3. Ne pas réutiliser le contenant à d'autres fins.
4. Avant de remplir à nouveau, bien inspecter le contenant pour y déceler d'éventuelles traces de dommages.
5. Vérifier si le contenant fuit après avoir été rempli et avant le transport.
6. Ne pas remplir à nouveau ni transporter des contenants endommagés ou qui fuient.
7. Si le contenant n'est pas rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

#### CONTENANT NON RECYCLABLE/RÉUTILISABLE/RECHARGEABLE

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.



GROUPE 4 INSECTICEDE

## INSECTICIDE TITAN<sup>MC</sup>

### SUSPENSION

L'Insecticide Titan est un insecticide systémique utilisé pour réprimer les taupins et de supprimer des insectes nuisibles dans les pommes de terre

### USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine .....600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 27449 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT                      POISON

CONTENU NET : 1 L, 3,8 L, 10 L, 200 L, 1 000 L

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La Loi sur les semences doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

BAYER CROPSCIENCE INC.  
200-160 Quarry Park Blvd. S.E  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

Titan<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

**APPLICATION DANS LES SILLONS :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pour le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et doivent avoir des gants résistant aux produits chimiques à portée de la main.

**TRAVAILLEURS AFFECTÉS AU TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE :** Les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, du tri et de la coupe, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement de traitement des plantons, de la manipulation et de la plantation des plantons traités, doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un respirateur à cartouche filtrante ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE). Les préposés à la plantation qui conduisent un tracteur à cabine fermée ne sont pas tenus de porter un respirateur.

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou

d'aller aux toilettes.

- Enlever ses vêtements contaminés immédiatement en cas de pénétration du pesticide. Puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant en matière de nettoyage ou d'entretien. À défaut de telles directives pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou lorsque la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou du nettoyage de l'équipement.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais à l'écart de la nourriture et autre denrées alimentaires et, à l'abri de la lumière directe du soleil. Ce produit craint le gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION DU CONTENANT

##### CONTENANT RECYCLABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANT RÉUTILISABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANT RECHARGEABLE

1. Après l'utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou aux endroits désignés à cette fin.
2. Ce contenant ne peut être rempli à nouveau qu'avec de l'Insecticide Titan aux endroits désignés à cette fin.
3. Ne pas réutiliser le contenant à d'autres fins.
4. Avant de remplir à nouveau, bien inspecter le contenant pour y déceler d'éventuelles traces de dommages.
5. Vérifier si le contenant fuit après avoir été rempli et avant le transport.
6. Ne pas remplir à nouveau ni transporter des contenants endommagés ou qui fuient.
7. Si le contenant n'est pas rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

#### CONTENANT NON RECYCLABLE/RÉUTILISABLE/RECHARGEABLE

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### MODE D'EMPLOI

##### RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES

Le maïs, le canola et les pommes de terre peuvent être ressemés n'importe quand. Un intervalle d'un an avant le nouveau semis est nécessaire pour les légumes à feuilles, les légumes-racines et les tubercules (sauf les pommes de terre). Un intervalle de 30 jours avant le nouveau semis est nécessaire pour les céréales, les graminées, le fourrage sans graminées et le soja, ainsi que pour les haricots secs.

##### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide Titan fait partie du Groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à autres insecticides du Groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide Titan ou les insecticides du même



groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser dans mélange en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, le tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847.

#### APPLICATIONS RECOMMANDÉES

Traitement des plantons de pommes de terre pour la répression des taupins et pour la suppression des insectes nuisibles.

Parasite	Dose de l'Insecticide Titan par 100 kg de plantons	Observations
Taupin ( <i>Agriotes obscurus</i> , <i>A. lineatus</i> , <i>Limonius agonus</i> , <i>Melanotus spp.</i> , <i>M. communis</i> (répression des dommages seulement)) Peut réduire les dommages causés par d'autres espèces de taupins.	20,8 mL	Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou équipés d'un système d'élimination du brouillard de pulvérisation ou de la poussière. Appliquer la dose indiquée sur les plantons, sous forme d'une bouillie diluée, en utilisant un système de pulvérisation protégé muni d'un système de confinement qui préviendra toute perte de liquide. Agiter ou remuer la solution de pulvérisation, au besoin. Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture des plantons s'impose. Ne pas diluer à plus de 6 parties d'eau pour 1 partie d'Insecticide Titan . Dans le cadre du processus de coupe et de traitement des plantons, l'application d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre et/ou d'un ingrédient absorbant inerte est recommandée pour améliorer la subérisation. Semer les plantons dès que possible après la coupe et le traitement.
Pucerons (y compris les pucerons de la pomme de terre, verts du pêcher, de la digitale et du nerprun) Doryphores de la pomme de terre Cicadelles de la	10,4 à 20,8 mL	Consulter les spécialistes locaux, le représentant Bayer CropScience ou le détaillant pour obtenir des renseignements propres à votre région.

<p>pomme de terre Altises de la pomme de terre (adultes ayant hiverné et répression de la deuxième génération)</p>		<p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'insecticide Titan. Pour une suppression résiduelle prolongée des parasites autres que les taupins, appliquer la dose la plus élevée. Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité de 12 heures.</p>
--	--	--

Application dans les sillons pour la suppression des doryphores de la pomme de terre et des Cicadelles

Insecte	Dose d'insecticide Titan en mL/rang de 100 m	Remarques
Doryphore de la pomme de terre, cicadelle	2 à 3,33 mL (221 à 373 mL/ha selon un écartement des rangs de 90 cm)	<p>Appliquer en une bande étroite dans le sillon. Pour d'excellents résultats, diriger le jet sur les plantons ou les pommes de terre de semence dans le sillon. La durée de la suppression peut varier selon les conditions climatiques et du sol. La dose plus élevée est recommandée lorsqu'une plus longue durée de suppression est nécessaire.</p> <p>Ne pas faire plus d'une application par saison pour les épandages au sol.</p> <p>Ne pas appliquer d'insecticide du groupe 4 (p. ex. foliaire) à la suite d'une application de l'insecticide Titan dans les sillons. Ne pas appliquer l'insecticide Titan conjointement avec un insecticide du groupe 4 pour le traitement des plantons.</p> <p>Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité de 12 heures.</p>

Titan<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience.

2015-1113  
2015-04-09



\*\* CARTON \*\*

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Insecticide PONCHO<sup>®</sup> 600 FS

pour le traitement des semences

SUSPENSION

L'insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer de certains insectes ravageurs. Pour utilisation uniquement dans des installations commerciales de traitement des semences dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étallonnage et de traitement fermé. Pas de transfert de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS en système ouvert.

COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine ..... 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.04% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.001% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0004% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 27453 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT      POISON

CONTENU NET : 56.8 L, 100 L, 113 L, 200 L, 1000 L

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577  
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

®PONCHO est une marque déposée de Bayer CropScience.



\*\* CONTAINER \*\*

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

## Insecticide PONCHO<sup>®</sup> 600 FS

pour le traitement des semences

### SUSPENSION

L'insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer de certains insectes ravageurs. Pour utilisation uniquement dans des installations commerciales de traitement des semences dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étallonnage et de traitement fermé. Pas de transfert de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS en système ouvert.

### COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine .....600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.04% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.001% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0004% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 27453 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT      POISON

CONTENU NET : 56.8 L, 100 L, 113 L, 200 L, 1000 L

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577  
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### **PREMIERS SOINS :**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

#### **PRÉCAUTIONS :**

##### **MESURES DE SÉCURITÉ :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Les préposés au traitement des semences :** Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un appareil respiratoire avec un filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE).

**Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :**

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette;
- se déshabiller immédiatement si le produit pénètre à l'intérieur des vêtements; se laver ensuite consciencieusement et mettre des vêtements propres;

- enlever son EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible après la manipulation de ce produit, se laver minutieusement et enfiler des vêtements propres;
- suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien. Si les vêtements ne portent aucune de ces instructions, les laver au détergent et à l'eau chaude. Laver et remiser l'EPI séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca) .

#### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

La clothianidine est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs) .

Un agent de fluidité à faible émission de poussière est le seul lubrifiant dont l'usage est permis pour les semences de maïs traitées avec l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS.

Il est interdit d'utiliser de la poudre de talc et du graphite comme lubrifiant d'écoulement des semences de maïs traitées avec cet insecticide. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette de agent de fluidité.

Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture destinée aux humains ou aux animaux lors de l'entreposage et de l'élimination du produit ou du nettoyage du matériel.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE:** Entreposer dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

##### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant, à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant, à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

##### CONTENANT RECHARGEABLE :

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences, chez des agents autorisés.
3. Ne pas réutiliser ce contenant, peu importe l'usage prévu par la suite.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

##### CONTENANTS NON RECYCLABLES / CONSIGNÉS / RECHARGEABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé avant son élimination en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

®PONCHO est une marque déposée de Bayer CropScience.





\*\* BOOKLET \*\*

GROUPE 4 INSECTICIDE

## Insecticide PONCHO<sup>®</sup> 600 FS

pour le traitement des semences

### SUSPENSION

L'insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer de certains insectes ravageurs. Pour utilisation uniquement dans des installations commerciales de traitement des semences dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étallonnage et de traitement fermé. Pas de transfert de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS en système ouvert.

### COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine .....600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.04% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.001% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0004% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 27453 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT POISON

CONTENU NET : 56.8 L, 100 L, 113 L, 200 L, 1000 L

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577  
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### **PREMIERS SOINS :**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

#### **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Les préposés au traitement des semences : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un appareil respiratoire avec un filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE).

Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette;

- se déshabiller immédiatement si le produit pénètre à l'intérieur des vêtements; se laver ensuite consciencieusement et mettre des vêtements propres;
- enlever son EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible après la manipulation de ce produit, se laver minutieusement et enfiler des vêtements propres;
- suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien. Si les vêtements ne portent aucune de ces instructions, les laver au détergent et à l'eau chaude. Laver et remiser l'EPI séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

La clothianidine est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

Un agent de fluidité à faible émission de poussière est le seul lubrifiant dont l'usage est permis pour les semences de maïs traitées avec l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS.

Il est interdit d'utiliser de la poudre de talc et du graphite comme lubrifiant d'écoulement des semences de maïs traitées avec cet insecticide. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette de agent de fluidité.

Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## RESTRICTIONS D'UTILISATION :

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Les conditions de qualité des semences étant hors du contrôle de Bayer CropScience Inc., aucune garantie ne peut être donnée sur la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.
- Les germes de colza et les semences cultivées ou récoltées à partir de semences traitées au l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation animale ou humaine.
- Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées au l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences ne doit être destiné qu'à des fins industrielles; il ne peut être utilisé pour la production d'huile comestible ou pour quelque consommation humaine ou animale que ce soit.

## ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avis suivant :

- Ces semences ont été traitées avec l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences, qui contient de la clothianidine.
- Ne pas utiliser pour la préparation d'huile ou d'aliments pour les humains ou pour les animaux.
- Les germes de colza et les semences cultivées ou récoltées à partir de semences traitées au l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation animale ou humaine.
- Entreposer à l'écart de tout aliment destiné aux humains ou aux animaux.
- Lors de la manipulation des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistants aux produits chimiques.
- Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Les semences traitées qui restent peuvent être semées en bordure des champs ou enterrées, à l'écart de toute source d'eau, en conformité avec la réglementation locale.
- Éliminer les sacs vides de semences en conformité avec la réglementation locale.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

En outre, l'étiquette de toutes les semences de maïs traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit porter les renseignements suivants :

- La clothianidine est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

- Un agent de fluidité à faible émission de poussière est le seul lubrifiant dont l'usage est permis pour les semences de maïs traitées avec l'insecticide clothianidine. Il est interdit d'utiliser de la poudre de talc et du graphite comme lubrifiant d'écoulement des semences de maïs traitées avec cet insecticide. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette du agent de fluidité.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture destinée aux humains ou aux animaux lors de l'entreposage et de l'élimination du produit ou du nettoyage du matériel.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

##### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant, à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANT RECHARGEABLE :

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec l'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences, chez des agents autorisés.
3. Ne pas réutiliser ce contenant, peu importe l'usage prévu par la suite.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

#### CONTENANTS NON RECYCLABLES / CONSIGNÉS / RECHARGEABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé avant son élimination en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS n'influera pas négativement sur la germination.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

#### MODE D'EMPLOI :

L'Insecticide PONCHO<sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique, pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer de certains insectes ravageurs.

À n'appliquer qu'avec de l'équipement commercial destiné uniquement au traitement des semences. Ne pas appliquer dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences lors des semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil destiné au traitement des semences avec un produit liquide ou une poudre mouillable. Mélanger à fond avant l'usage ou utiliser le contenant au complet en une

seule fois. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS.

**RESTRICTION SPÉCIALE D'UTILISATION :** Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

#### RESTRICTIONS POUR LES ROTATIONS

Le maïs, le canola et le colza peuvent être semés en tout temps après une utilisation de semences traitées. Un délai de replantation d'une année est toutefois requis pour les légumes en feuilles, les légumes-racines et les tubercules. Un délai de replantation de 30 jours est requis pour les céréales, les graminées, les plantes autres que les graminées destinées à l'alimentation animale, le soja et les haricots secs.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que l'Insecticide PONCHOMC 600 FS pour le traitement des semences contient un insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au l'Insecticide PONCHOMC 600 FS pour le traitement des semences et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population d'insectes si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide PONCHOMC 600 FS pour le traitement des semences ou les insecticides du Groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traités pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES :

Culture	Insecte nuisible	Dose de l'Insecticide PONCHO <sup>MC</sup> 600 FS pour le traitement des semences		Remarques
Canola, colza	Altise	250 mL, 333 mL ou 666 mL par 100 kg de semences		<p>250 mL par 100 kg de semences : Pour utilisation là où la population d'altise va de faible à modérée.</p> <p>333 mL par 100 kg de semences : Pour un niveau de suppression plus poussé, là où la population d'altise est modérée.</p> <p>666 mL par 100 kg de semences : Pour utilisation là où la population d'altise va d'élèvée à extrême et où une suppression plus poussée est requise.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS.</p>
Maïs (maïs de grande culture, maïs sucré et maïs à éclater [ <i>pop corn</i> ])		mg de matière active / grain	par unité de 80 000 semences	
	Chrysomèle des racines du maïs (y compris les espèces du Nord, de l'Ouest, du Sud et du Mexique)	1,25	166,7 mL	Le taux d'application recommandé pour la suppression de la chrysomèle du maïs offre également la suppression pour les autres insectes nuisibles du maïs donnés dans la liste.



	Altise du maïs Ver-gris noir Mouche des semis Taupin (ver fil-de-fer)	0,25 – 0,5	33,3 – 66,6 mL	Si la chrysomèle du maïs n'est pas un organisme nuisible visé, utiliser un taux d'application adéquat plus bas pour la suppression des autres insectes nuisibles du maïs donnés dans la liste.
	Vers blancs (y compris les larves du hanneton européen, du scarabée japonais et d'autres espèces de hanneton)	0,25	33,3 mL	L'insecticide Poncho 600 pour le traitement des semences peut être mélangé en cuve avec le fongicide Maxim XL pour le traitement des semences, afin de supprimer les maladies fongiques dans le maïs. Respecter le mode d'emploi et les précautions énoncés sur l'étiquette.  Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS.

#### INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

Instructions de mélange en réservoir pour l'insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences avec l'insecticide-fongicide Prosper FL en pâte fluide pour le traitement des semences (pour le canola seulement): Appliqué seul sur des semences de canola, Prosper FL apporte 150 g clothianidine par 100 kg de semences pour la suppression des altises dans des cas d'infestations légères à modérées. Pour un niveau de suppression plus poussé dans le cas d'une infestation modérée d'altises, mélanger 83 mL de PONCHO 600 FS pour le traitement des semences avec 1250 mL de Prosper FL par 100 kg de semences pour obtenir une dose totale de 200 g de clothianidine par 100 kg de semences. Pour utilisation là où la population d'altise va d'élévée à extrême et où une suppression plus poussée est requise, mélanger 417 mL de PONCHO 600 FS pour le traitement des semences avec 1250 mL de Prosper FL par 100 kg de semences pour obtenir une dose totale de 400 g de clothianidine par 100 kg de semences.

CULTURE/ INSECTE NUISIBLE	SEMENCES DE CANOLA	PONCHO 600 FS + PROSPER FL	RECOMMANDATIONS D'UTILISATION
Canola/ altises	100 kg	83 mL + 1250 mL	Pour un niveau de suppression plus poussé, là où la population d'altise est modérée
	100 kg	417 mL + 1250 mL	Pour utilisation là où la population d'altise va d'élévée à extrême et où une suppression plus poussée est requise..

Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS.

Lorsqu'il y a mélange en réservoir, n'utiliser que des systèmes de transfert fermés. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Lors de l'ajout des rinçures du triple rinçage du contenant en vue de son élimination, s'assurer de faire un nouveau calibrage de l'appareil de traitement des semences en augmentant la dose d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit due à l'ajout de l'eau de rinçage. Se référer plus bas à la section des Instructions de triple rinçage qui sont spécifiques au mélange en réservoir pour le canola.

#### INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE POUR L'ÉLIMINATION DU CONTENANT – SEULEMENT POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LE CANOLA :

Les contenants recyclables et jetables de Poncho 600 FS et Prosper FL devraient être rincés trois fois avant leur élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement des semences, en autant que le volume total d'eau n'excède pas 6 % la taille du contenant. Utiliser trois fois un volume équivalent à 2 % du contenant pour rincer ce dernier. Ajouter le volume approprié d'eau de rinçage au contenant et agiter à fond pour mélanger le contenu. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur et répéter cette opération deux autres fois, en s'assurant que le volume total des rinçures n'excède pas 6 % du volume du contenant. S'assurer que les rinçures soient mélangées à fond avec le produit de traitement des semences avant de traiter.

**ATTENTION :** NE PAS diluer le produit de plus de 6 %, pour éviter le mouillage excessif des semences qui seraient ainsi plus difficiles à manipuler. L'excès d'eau peut également éclaircir le mélange en réservoir et entraîner un dépôt dans le fond de l'appareil de traitement.

PROSPER<sup>MC</sup> et ®PONCHO sont marques déposées de Bayer CropScience.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )



# Prosper<sup>EverGol</sup>

## Traitement des semences

GROUPE	4	7	11	FONGICIDES
GROUPE	4			INSECTICIDE

Fongicide et insecticide

Produit fongicide et insecticide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et le sol ainsi que des insectes nuisibles, dans les cultures énoncées sur l'étiquette

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

### SUSPENSION

#### AGRICOLE

GARANTIE :	Clothianidine	290 g/L
	Penflufen	10,7 g/L
	Trifloxystrobine	7,15 g/L
	Métalaxyl	7,15 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30363 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 3,79 L - 1000 L, 15 000 L (réservoir de vrac)

Bayer CropScience  
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Prosper<sup>EverGol</sup> est un produit fongicide et insecticide liquide pour le traitement des semences, contenant de la clothianidine, du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. L'insecticide, la clothianidine, protège les semis du canola, de la moutarde (graines oléagineuses et condiment) et du colza des dommages causés par les altises. Prosper<sup>EverGol</sup> protège des altises qui se nourrissent jusqu'au stade 4 feuilles des cultures énoncées sur l'étiquette. Les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl offrent la suppression en début de saison de la jambe noire transmise par les semences et d'*Alternaria* transmis par les semences et protègent des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp. et *Pythium* spp., dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

#### MODE D'EMPLOI :

Consulter le livret ci-joint pour connaître le mode d'emploi relativement à chaque culture ainsi que les instructions détaillées sur les doses, les maladies supprimées, la période et la technique d'application.

#### PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Prosper<sup>EverGol</sup> n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler Prosper<sup>EverGol</sup> ou des semences traitées avec Prosper<sup>EverGol</sup>.
- Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou

d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la

surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

#### ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

#### ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume d'eau de rinçage équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total d'eau de rinçage équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que l'eau de rinçage soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination)

ATTENTION : NE PAS diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir Prosper<sup>EverGol</sup> au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

#### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.





# Prosper<sup>EverGol</sup>

## Traitement des semences

GROUPE	4	7	11	FONGICIDES
GROUPE	4			INSECTICIDE

Fongicide et insecticide

Produit fongicide et insecticide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et le sol ainsi que des insectes nuisibles, dans les cultures énoncées sur l'étiquette

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

### SUSPENSION

#### AGRICOLE

GARANTIE :	Clothianidine	290 g/L
	Penflufen	10,7 g/L
	Trifloxystrobine	7,15 g/L
	Métalaxyl	7,15 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30363 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 3,79 L - 1000 L, 15 000 L (réservoir de vrac)

Bayer CropScience  
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Table des matières :	Section numéro
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	Le produit..... 1
<b>SÉCURITÉ ET MANUTENTION</b>	Précautions, vêtements et équipement protecteurs ..... 2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques..... 3
	Dangers environnementaux..... 4
	Entreposage..... 5
	Élimination..... 6
	Avis ..... 7
<b>MODE D'EMPLOI</b>	Parasites supprimés ..... 8
	Usages recommandés ..... 9
	Précautions à l'application ..... 10
	Restrictions d'emploi ..... 11
	Recommandations en matière de gestion de la résistance ..... 12

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 – Le produit

Prosper<sup>EverGol</sup> est un produit fongicide et insecticide liquide pour le traitement des semences, contenant de la clothianidine, du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. L'insecticide, la clothianidine, protège les semis du canola, de la moutarde (graines oléagineuses et condiment) et du colza des dommages causés par les altises. Prosper<sup>EverGol</sup> protège des altises qui se nourrissent jusqu'au stade 4 feuilles des cultures énoncées sur l'étiquette. Les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl offrent la suppression en début de saison de la jambe noire transmise par les semences et d'*Alternaria* transmis par les semences et protègent des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp. et *Pythium* spp., dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

#### PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Prosper<sup>EverGol</sup> n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler Prosper<sup>EverGol</sup> ou des semences traitées avec Prosper<sup>EverGol</sup>.
- Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun

aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

#### PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

### Section 4 – Dangers environnementaux

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.

## Section 5 – Entreposage

ENTREPOSAGE : Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

## Section 6 – Élimination

ÉLIMINATION : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

5. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
6. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
7. Rendre le contenant inutilisable.
8. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son

détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2) Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume d'eau de rinçage équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total d'eau de rinçage équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que l'eau de rinçage soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination)

ATTENTION : NE PAS diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir Prosper<sup>EverGol</sup> au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

## Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### MODE D'EMPLOI

Prosper<sup>EverGol</sup> est une formule conçue pour le traitement commercial des semences avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser, de mélanger et d'appliquer avec précision des formules concentrées pour le traitement des semences. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer une protection optimale. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis.

## Section 8 – Parasites supprimés

Prosper<sup>EverGol</sup> contient les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl ainsi que l'insecticide clothianidine et protège les semences et les semis de nombreuses maladies causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Alternaria* spp. et *Phoma lingam*, ainsi que des dommages causés par les altises en début de saison dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

## Section 9 – Usages recommandés

CULTURE	PARASITES	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
<p>Canola, colza, moutarde (graines oléagineuses et condiment)</p>	<p>Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. transmis par le sol</p> <p>Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, brûlure des semis et pourriture des racines en début de saisons, causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol</p> <p><i>Alternaria</i> spp. transmis par les semences</p> <p>Jambe noire transmise par les semences (<i>Phoma lingam</i>)</p> <p>Altises (<i>Phylotreta</i> spp.)</p>	<p>Appliquer 1,4 L par 100 kg de semences</p>	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement commercial avec systèmes de transfert fermés, capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Pas de système de transfert ouvert. Ne pas utiliser dans les établissements agricoles, les trémies, les boîtes de poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences utilisé au moment du semis ou immédiatement avant.</p> <p>Bien mélanger avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant d'un coup.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement avec Prosper<sup>EverGol</sup>.</p>



## Section 10 – Précautions à l'application

NE PAS appliquer ce produit ni les semences traitées directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application de Prosper<sup>EverGol</sup> sur le canola et le colza ne nuira pas la germination. En raison des conditions de la qualité des semences qui sont hors de contrôle de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

**COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES :** Ce produit contient un colorant qui colore la semence traitée. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée est d'une couleur non naturelle. Si le colorant contenu dans la formule ne colore pas la semence convenablement, un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

## Section 11 – Restrictions d'emploi

### RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser la semence traitée pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. Ne pas utiliser les feuilles de colza ni le colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec Prosper<sup>EverGol</sup> pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Le colza ne doit servir qu'à des fins industrielles et ne peut être utilisé pour la production d'huile comestible ou pour quelque consommation humaine ou animale que ce soit.

**ROTATION DES CULTURES** : Le maïs, le canola et la moutarde peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation d'un an pour les légumes-feuilles, les légumes-racines et les tubercules (à l'exception des pommes de terre). Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.

#### **ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :**

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Ces semences ont été traitées avec Prosper<sup>EverGol</sup>, qui contient de la clothianidine, du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. **NE PAS** utiliser pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser les feuilles de colza récoltées à partir de semences traitées avec Prosper<sup>EverGol</sup> pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de Prosper<sup>EverGol</sup> peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde. Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages lorsqu'il est utilisé pour le traitement des semences. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- **ROTATION DES CULTURES** : Le maïs, le canola et la moutarde peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation d'un an pour les légumes-feuilles, les légumes-racines et les tubercules (à l'exception des pommes de terre). Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un système de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE), pour réduire l'exposition à la poussière lors de la manipulation des semences traitées.

## Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

### GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que Prosper<sup>EverGol</sup> contient un insecticide du Groupe 4 et des fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Toute population d'insectes ou fongiques peut renfermer des individus naturellement résistants à Prosper<sup>EverGol</sup> et à d'autres insecticides du Groupe 4 ou fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides et aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Prosper<sup>EverGol</sup> ou les insecticides du même groupe 4 et des fongicides des mêmes groupes 4, 7 et 11 avec des insecticides et des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes ou organismes pathogènes.
- Utiliser les insecticides et fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisation antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes et fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possible de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )



\*\*CARTON LABEL\*\*

GROUPE	4	7	M	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

## PROSPER<sup>MC</sup> FL

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

Suspension

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences de canola et de colza contre l'altise des crucifères. Il sert également à éradiquer la pourriture des semences, la fonte et la brûlure des semis ainsi que les pourritures des racines en début de saison causées par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia*, *Fusarium* et *Alternaria*, dans le canola et le colza. Élimine également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire sur les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL à l'air libre.

AGRICOLE

GARANTIE:

Clothianidine.....120 g/L  
Carbathiine..... 56 g/L  
Thirame.....120 g/L  
Métalaxyl..... 4 g/L

NO D'HOMOLOGATION 27564 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

CONTENU NET : 56,8 L, 10 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

PROTÉGER DU GEL

PROSPER<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience



\*\*CONTAINER LABEL\*\*

GROUPE	4	7	M	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

## PROSPER™ FL

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

### Suspension

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences de canola et de colza contre l'altise des crucifères. Il sert également à éradiquer la pourriture des semences, la fonte et la brûlure des semis ainsi que les pourritures des racines en début de saison causées par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia*, *Fusarium* et *Alternaria*, dans le canola et le colza. Élimine également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire sur les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL à l'air libre.

### AGRICOLE

#### GARANTIE:

Clothianidine.....120 g/L  
Carbathiine..... 56 g/L  
Thirame.....120 g/L  
Métalaxyl..... 4 g/L

NO D'HOMOLOGATION 27564, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 56,8 L, 10 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577  
RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

### PROTÉGER DU GEL

PROSPER<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience

## PRÉCAUTIONS:

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Peut irriter les yeux.

Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL ou les semences traitées avec ce produit. Tous les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un demi-masque respiratoire à cartouche filtrante ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE). NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

En raison du risque d'effets secondaires incommodes, on doit éviter la consommation d'alcool 24 heures avant et après la manipulation de l'insecticide-fongicide PROSPER FL ou des semences traitées.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol. Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé.

NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à une température supérieure à 35°C.

L'entreposage de l'insecticide-fongicide PROSPER FL à basse température est déconseillé.

## ÉLIMINATION:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ».

Appliquer strictement avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

## CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

## CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque usage que ce soit.

## INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT):

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume de



rinçat équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser le rinçat dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume de rinçat équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que le rinçat soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences.

Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination des contenants).

ATTENTION : Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide-fongicide PROSPER FL au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

#### PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter le patient selon les symptômes. En cas de réaction avec l'alcool, traiter comme pour une réaction au disulfirame-alcool.

#### AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



\*\*BOOKLET\*\*

GROUPE	4	7	M	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

## PROSPER™ FL

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

Suspension

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences de canola et de colza contre l'altise des crucifères. Il sert également à éradiquer la pourriture des semences, la fonte et la brûlure des semis ainsi que les pourritures des racines en début de saison causées par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia*, *Fusarium* et *Alternaria*, dans le canola et le colza. Élimine également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire sur les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL à l'air libre.

### AGRICOLE

#### GARANTIE :

Clothianidine.....120 g/L  
Carbathiine..... 56 g/L  
Thirame.....120 g/L  
Métalaxyl..... 4 g/L

NO D'HOMOLOGATION 27564 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

CONTENU NET : 56,8 L, 10 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

URGENCE 24 HEURES - TÉLÉPHONE : 1-800-334-7577  
RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

PROTÉGER DU GEL

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique destiné au traitement des semences. L'insecticide qu'il contient, la clothianidine, combat l'altise des crucifères sur les semences et les plantules de canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*) et de colza.

L'insecticide-fongicide PROSPER FL contient les fongicides carbathiine, thirame et métalaxyl. Ces fongicides servent, pour le canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*) et le colza, à la lutte contre le complexe des maladies des plantules (pourriture des semences, fonte et brûlure des semis et pourriture des racines en début de saison) causé par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium* et par les champignons *Alternaria* se trouvant sur les semences. Élimine également la jambe noire provenant des semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination.

## MODE D'EMPLOI :

Appliquer strictement avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Ne pas appliquer sur les bâtiments agricoles ni utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences, lors des semis ou immédiatement avant le semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil commercial destiné au traitement de semences avec un produit liquide ou une bouillie. Mélanger à fond avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant en une seule fois.

Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de resemer des légumes en feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de resemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.

## APPLICATION DE L'INSECTICIDE-FONGICIDE PROSPER FL (POUR LE CANOLA ET LE COLZA) :

L'insecticide-fongicide PROSPER FL peut être appliqué au taux de 1 250 ou 1 667 mL par 100 kg de semences. La dose la moins élevée peut être utilisée lorsque les populations d'altises sont faibles à modérées. Pour un degré d'éradication supérieur lorsque les populations d'altises sont modérées, utiliser la dose de 1 667 mL par 100 kg de semences. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL.

Dose d'application de Prosper FL par 100 kg de semences	Clothianidine appliquée
1 250 mL	150 g
1 667 mL	200 g

**INSTRUCTIONS CONCERNANT LE MÉLANGE EN CUVE DE L'INSECTICIDE-FONGICIDE PROSPER FL AVEC L'INSECTICIDE PONCHO 600 FS (POUR LE CANOLA SEULEMENT) :**

Pour obtenir la dose élevée d'insecticide (400 g de m.a. /100 kg de semences) nécessaire à une éradication prolongée des altises durant la saison, et dans les régions où elles abondent, on peut mélanger l'insecticide-fongicide PROSPER FL avec l'insecticide PONCHO 600 FS en suivant les directives du tableau ci-après. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL et de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS.

Semences de canola	Insecticide-fongicide PROSPER FL	Insecticide Poncho FS 600
100 kg	1 250 mL	417 mL

Lors du mélange en cuve, n'utiliser que de l'équipement doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Au moment d'ajouter les rinçures provenant du triple rinçage du contenant à éliminer, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 %. Consulter la section sur le triple rinçage pour obtenir les instructions relatives aux rinçures.

Lors du mélange en cuve de l'insecticide-fongicide PROSPER FL et de l'insecticide PONCHO 600 FS, on peut verser l'un ou l'autre produit en premier. Si on ajoute l'eau de rinçage du contenant, le faire uniquement après avoir bien mélangé l'insecticide-fongicide PROSPER FL et l'insecticide PONCHO 600 FS. L'insecticide-fongicide PROSPER FL et l'insecticide PONCHO 600 FS sont également compatibles avec les systèmes de traitements subséquents, dans lesquels les produits sont appliqués de façon séquentielle, dans des appareils de traitement en continu ou par lots. Avant et durant l'application, l'insecticide-fongicide PROSPER FL doit être AGITÉ À FOND pour garantir le mélange uniforme du produit. En raison de la viscosité du produit, maintenir une température supérieure à 10°C avant et pendant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directement sur le contenant du produit.

**ATTENTION :** Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide-fongicide PROSPER FL au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

## QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola de l'insecticide pour le traitement des semences PROSPER FL n'influera pas négativement sur la germination.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide-fongicide PROSPER FL contient un insecticide du Groupe 4 et des fongicides des Groupes 4, 7 et M. Toute population d'insectes ou de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide-fongicide PROSPER FL et à un autre insecticide du Groupe 4 ou à d'autres fongicides des Groupes 4, 7 et M. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'éradication si ces insecticides et fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides et aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'insecticide-fongicide PROSPER FL ou les autres insecticides du Groupe 4 et les autres fongicides des Groupes 4, 7 et M en alternance avec des insecticides et fongicides de groupes différents, capables d'éradiquer les mêmes insectes et organismes pathogènes.
- Les fongicides et insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers relatifs à l'utilisation des pesticides et à la rotation des cultures et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d'éradication chimiques.
- Contrôler les populations fongiques ou d'insectes traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847.

## PRÉCAUTIONS :

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité.

ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Peut irriter les yeux.

Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL ou les semences traitées avec ce produit. Tous les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un demi-masque respiratoire à cartouche filtrante ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE). NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

En raison du risque d'effets secondaires incommodes, on doit éviter la consommation d'alcool 24 heures avant et après la manipulation de l'insecticide-fongicide PROSPER FL ou des semences traitées.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. NE PAS utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale les plants et les semences de colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées à l'insecticide-fongicide PROSPER FL. Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL ne peut servir qu'à un usage industriel; il ne peut entrer dans la fabrication d'huile alimentaire ou de tout autre aliment destiné aux humains ou aux animaux.
3. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, et les cours d'eau, lacs et étangs.

## ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant:

- Ces semences ont été traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL pour le traitement des semences, qui contient de la clothianidine, de la carbathiine, du thirame et du métalaxyl. Ne pas utiliser pour la préparation d'aliments ou d'huile destinés à l'alimentation humaine ou animale. Entreposer à l'écart de toute denrée de consommation humaine ou animale ni dans la fabrication d'huile.

- NE PAS utiliser les plants et les semences de colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL pour l'alimentation humaine ou animale.
- Ce produit agrochimique présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de l'insecticide-fongicide PROSPER FL dans les endroits où les sols sont perméables, particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
- Ce produit est toxique pour les oiseaux et mammifères sauvages lorsqu'il est utilisé pour le traitement des semences. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- Restrictions concernant la rotation des cultures – Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de ressemer des légumes en feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de ressemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.
- Les ensacheurs, les semeurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, et un masque antipoussières ou un respirateur approprié pour réduire au minimum leur exposition aux poussières issues des semences traitées.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol. Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

##### ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé.

NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à une température supérieure à 35°C.

L'entreposage de l'insecticide-fongicide PROSPER FL à basse température est déconseillé.

### ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ».

Appliquer strictement avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque usage que ce soit.

### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :



Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume de rinçat équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser le rinçat dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume de rinçat équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que le rinçat soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences.

Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination des contenants).

**ATTENTION :** Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide-fongicide PROSPER FL au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

#### PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter le patient selon les symptômes. En cas de réaction avec l'alcool, traiter comme pour une réaction au disulfirame-alcool.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PROSPER<sup>MC</sup> et PONCHO<sup>MC</sup> sont des marques de commerce de Bayer CropScience

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )



GROUPE	4	7	11	FONGICIDE
GROUPE	4			INSECTICIDE

## PROSPER<sup>MC</sup> FX

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

Suspension

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences utilisé pour supprimer l'altise, ainsi que la pourriture des semences et la fonte des semis (en prélevée et en postlevée) causées par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium spp.* et par *Alternaria spp.* transmis par les semences; la brûlure des semis causée par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*; ainsi que la pourriture des racines en début de saison causée par *Pythium spp.*, sur le canola, la moutarde (condiment et graines oléagineuses) et le colza. Elle supprime également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire transmise par les semences.

Uniquement recommandé pour la protection des semences et des semis levés.

Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé.

Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX en système ouvert. Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement.

AGRICOLE

GARANTIE :

Clothianidine.....285,7 g/L  
Carbathiine..... 50 g/L  
Trifloxystrobine.....7,14 g/L  
Métalaxyl.....5,36 g/L

NO D'HOMOLOGATION 29159 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 56.8 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

Bayer CropScience  
200-160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-800-283-6847  
En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

PROSPER<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience

## PRÉCAUTIONS :

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX ou les semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX dans un endroit bien aéré. Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes et un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage.

NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau tiède et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit de tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

##### ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX à une température supérieure à 35°C. L'entreposage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX à basse température est déconseillé.

##### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la solution de pulvérisation dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la solution de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



GROUPE	4	7	11	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

## PROSPER<sup>MC</sup> FX

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

### Suspension

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences utilisé pour supprimer l'altise, ainsi que la pourriture des semences et la fonte des semis (en prélevée et en postlevée) causées par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium spp.* et par *Alternaria spp.* transmis par les semences; la brûlure des semis causée par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*; ainsi que la pourriture des racines en début de saison causée par *Pythium spp.*, sur le canola, la moutarde (condiment et graines oléagineuses) et le colza. Elle supprime également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire transmise par les semences.

Uniquement recommandé pour la protection des semences et des semis levés.

Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé.

Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX en système ouvert. Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement.

### AGRICOLE

#### GARANTIE :

Clothianidine.....285,7 g/L  
Carbathiine..... 50 g/L  
Trifloxystrobine.....7,14 g/L  
Métalaxyl.....5,36 g/L

NO D'HOMOLOGATION 29159 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 56.8 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

Bayer CropScience  
200-160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-800-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).  
PROSPER<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX est un produit insecticide et fongicide systémique. L'insecticide qu'il contient, la clothianidine, supprime les altises sur les semences et les semis de canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*), de moutarde (condiment et graines oléagineuses) et de colza. La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX offre une protection contre l'altise présente jusqu'au stade 4 feuilles du canola, de la moutarde (condiment et graines oléagineuses) et du colza.

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX contient les fongicides carbathiine, trifloxystrobine et métalaxyl. Ces fongicides suppriment la pourriture des semences et la fonte des semis (en prélevée et en postlevée) causées par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium spp.* et par *Alternaria spp.* transmis par les semences; la brûlure des semis causée par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*; ainsi que la pourriture des racines en début de saison causée par *Pythium spp.*, sur le canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*), la moutarde (condiment et graines oléagineuses) et le colza. Elle supprime également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire transmise par les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination.

## MODE D'EMPLOI :

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX doit être appliquée avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX en système ouvert. Ne pas appliquer sur les bâtiments agricoles ni utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences, lors des semis ou immédiatement avant le semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil commercial destiné au traitement de semences avec un produit liquide ou une bouillie. Mélanger à fond avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant en une seule fois.

Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## APPLICATION DE LA SUSPENSION INSECTICIDE-FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES PROSPER FX (CANOLA, MOUTARDE (CONDIMENT ET GRAINES OLÉAGINEUSES) ET COLZA)

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX peut être appliqué à raison de 1 400 mL par 100 kg de semences, lorsque les populations d'altises sont modérées à élevées et qu'une suppression prolongée des altises durant la saison est nécessaire.

Note : Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX. Au moment d'ajouter les rinçures provenant du triple rinçage du contenant à éliminer, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 %. Consulter la section sur le triple rinçage pour obtenir les instructions relatives aux rinçures.

## RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.

2. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale les feuilles et les semences de colza et de moutarde cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX. Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FX ne peut servir qu'à un usage industriel; il ne peut entrer dans la fabrication d'huile alimentaire ou de tout autre aliment destiné aux humains ou aux animaux.
3. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail dans les secteurs plantés pendant quatre semaines après la plantation.
4. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, et les cours d'eau, lacs et étangs.

#### RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de ressemer des légumes en feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de ressemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX contient un insecticide du Groupe 4 et des fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Toute population d'insectes ou de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX et à un autre insecticide du Groupe 4 ou à d'autres fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'efficacité lorsque ces insecticides et fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides et aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX ou les autres insecticides du Groupe 4 et les autres fongicides des Groupes 4, 7 et 11 avec des insecticides et fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes et organismes
- Utiliser la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou d'insectes pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à avec Bayer CropScience Canada au 1-800-283-6847 ou à [www.bayercropscience.com](http://www.bayercropscience.com).

#### PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX ou les semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX dans un endroit bien aéré. Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes et un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage.

NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau tiède et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5

minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tout sac contenant des semences traitées, destiné à la vente ou à l'utilisation au Canada, doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes et un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) afin de réduire l'exposition à la poussière durant la manipulation des semences traitées. **NE PAS** utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ces semences ont été traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX, qui contient de la clothianidine, de la carbathiine, de la trifloxystrobine et du métalaxyl.
- Ne pas utiliser pour la préparation d'aliments ou d'huile destinés à l'alimentation humaine ou animale. Entreposer à l'écart de toute denrée de consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser les feuilles de colza récoltées à partir de semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX pour l'alimentation humaine ou animale.
- Ce produit agrochimique présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX dans les endroits où les sols sont perméables, particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
- Ce produit est toxique pour les oiseaux et mammifères sauvages lorsqu'il est utilisé pour le traitement des semences. **NE PAS** laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- **RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :** Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de resemer des légumes à feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de resemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.

#### QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola, de moutarde (condiment et graines oléagineuses) et de colza de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX n'influera pas négativement sur la germination. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la

germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

### ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX à une température supérieure à 35°C. L'entreposage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX à basse température est déconseillé.

### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la solution de pulvérisation dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la solution de pulvérisation dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume de rinçat équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser le rinçat dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total de rinçat équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que le rinçat soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination des contenants).

Attention : Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FX au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )



GROUPE	4	7	11	FONGICIDE
GROUPE	4			INSECTICIDE

## PROSPER<sup>MC</sup> T 200

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences utilisé pour supprimer éradiquer l'altise, ainsi que la pourriture des semences et la fonte des semis (en prélevée et en postlevée) causées par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium spp.* et par *Alternaria spp.* transmis par les semences; la brûlure des semis causée par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*; ainsi que la pourriture des racines en début de saison causée par *Pythium spp.*, sur le canola et le colza. Elle supprime également également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire transmise par les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des semis levés. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 en système ouvert. Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement.

### AGRICOLE

#### GARANTIE :

Clothianidine.....142,8 g/L  
Carbathiine..... 50 g/L  
Trifloxystrobine.....7,14 g/L  
Métalaxyl.....5,36 g/L

NO D'HOMOLOGATION 29158 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 20 L à 1500 L

Bayer CropScience  
200-160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-800-283-6847  
En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

PROSPER<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience



## PRÉCAUTIONS :

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 ou les semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 dans un endroit bien aéré. Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes et un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule de stockage.

NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale les feuilles et les semences de colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200. Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER T 200 ne peut servir qu'à un usage industriel; il ne peut entrer dans la fabrication d'huile alimentaire ou de tout autre aliment destiné aux humains ou aux animaux.
3. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail dans les secteurs plantés pendant quatre semaines après la plantation.
4. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, et les cours d'eau, lacs et étangs.
5. Ajouter l'énoncé suivant à l'étiquette de tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada : « Ces semences ont été traitées à la carbathiine. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ces semences. Ne pas utiliser ces semences dans l'alimentation humaine ou animale ni dans la fabrication d'huile. Ne pas entreposer ces semences avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible. Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

### ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Ne pas

entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 à une température supérieure à 35°C. L'entreposage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 à basse température est déconseillé.

#### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ».

Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



GROUPE	4	7	11	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

## PROSPER<sup>MC</sup> T 200

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences utilisé pour supprimer éradiquer l'altise, ainsi que la pourriture des semences et la fonte des semis (en prélevée et en postlevée) causées par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium spp.* et par *Alternaria spp.* transmis par les semences; la brûlure des semis causée par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*; ainsi que la pourriture des racines en début de saison causée par *Pythium spp.*, sur le canola et le colza. Elle supprime également également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire transmise par les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des semis levés. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 en système ouvert. Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement.

### AGRICOLE

#### GARANTIE :

Clothianidine.....142,8 g/L  
Carbathiine..... 50 g/L  
Trifloxystrobine.....7,14 g/L  
Métalaxyl.....5,36 g/L

NO D'HOMOLOGATION 29158 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 20 L à 1500 L

Bayer CropScience  
200-160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-800-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

PROSPER<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Bayer CropScience

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 est un produit insecticide et fongicide systémique. L'insecticide qu'il contient, la clothianidine, supprime les altises sur les semences et les semis de canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*) et de colza. La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 offre une protection contre l'altise présente jusqu'au stade 2 feuilles du canola et du colza. La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 contient les fongicides carbathiine, trifloxystrobine et métalaxyl. Ces fongicides suppriment éradiquent la pourriture des semences et la fonte des semis (en prélevée et en postlevée) causées par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium spp.* et par *Alternaria spp.* transmis par les semences; la brûlure des semis causée par *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*; ainsi que la pourriture des racines en début de saison causée par *Pythium spp.*, sur le canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*) et le colza. Elle supprime également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire transmise par les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination.

## MODE D'EMPLOI :

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 doit être appliquée avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Ne pas appliquer sur les bâtiments agricoles ni utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences, lors des semis ou immédiatement avant le semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil commercial destiné au traitement de semences avec un produit liquide ou une bouillie. Mélanger à fond avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant en une seule fois.

Ne pas appliquer ce produit ou des semences traitées directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## APPLICATION DE LA SUSPENSION INSECTICIDE-FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES PROSPER T 200 (CANOLA ET COLZA)

La suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 peut être appliqué à raison de 1 400 mL par 100 kg de semences, lorsque les populations d'altises sont faibles à modérées.

Note : Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200. Au moment d'ajouter les rinçures provenant du triple rinçage du contenant à éliminer, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement

des semences en haussant le volume d'application de 6 %. Consulter la section sur le triple rinçage pour obtenir les instructions relatives aux rinçures.

#### RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale les feuilles et les semences de colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200. Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER T 200 ne peut servir qu'à un usage industriel; il ne peut entrer dans la fabrication d'huile alimentaire ou de tout autre aliment destiné aux humains ou aux animaux.
3. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail dans les secteurs plantés pendant quatre semaines après la plantation.
4. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs.
5. Ajouter l'énoncé suivant à l'étiquette de tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada : « Ces semences ont été traitées à la carbathiine. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ces semences. Ne pas utiliser ces semences dans l'alimentation humaine ou animale ni dans la fabrication d'huile. Ne pas entreposer ces semences avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Le maïs et le canola peuvent être resemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de resemer des légumes à feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de resemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 contient un insecticide du Groupe 4 et des fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Toute population d'insectes ou de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 et à un autre insecticide du Groupe 4 ou à d'autres fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'efficacité lorsque ces insecticides et fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides et aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser alterner la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 ou les autres insecticides du Groupe 4 et les autres fongicides des Groupes 4, 7 et 11 avec des insecticides et fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes et organismes pathogènes.
- Utiliser la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou d'insectes pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-800-283-6847 ou à [www.bayercropscience.com](http://www.bayercropscience.com).

#### PRÉCAUTIONS :

##### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 ou les semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 dans un endroit bien aéré. Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes et un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule de stockage.

NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).



## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

## ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tout sac contenant des semences traitées, destiné à la vente ou à l'utilisation au Canada, doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection, des chaussures et des chaussettes et un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) afin de réduire l'exposition à la poussière durant la manipulation des semences traitées. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ces semences ont été traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200, qui contient de la clothianidine, de la carbathiine, de la trifloxystrobine et du métalaxyl.
- Ne pas utiliser ces semences dans l'alimentation humaine ou animale ni dans la fabrication d'huile. Ne pas entreposer ces semences avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser les feuilles de colza récoltées à partir de semences traitées avec la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 pour l'alimentation humaine ou animale.
- Ce produit agrochimique présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 dans les endroits où les sols sont perméables, particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine..
- Ce produit est toxique pour les oiseaux et mammifères sauvages lorsqu'il est utilisé pour le traitement des semences. Ne pas laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES : Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de resemer des légumes à feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de resemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.

## QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola et de colza de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 n'influera pas négativement sur la germination. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

### ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposer la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 à une température supérieure à 35°C. L'entreposage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 à basse température est déconseillé.

### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ».

Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume de rinçat équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser le rinçat dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total de rinçat équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que le rinçat soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination des contenants).

Attention : Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER T 200 au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )



GROUPE	7	FONGICIDE
GROUPE	4	INSECTICIDE

## EMESTO QUANTUM FONGICIDE ET INSECTICIDE

### POUR LE TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE

Tous les plantons traités avec ce produit doivent être visiblement colorés au moment du traitement.

SUSPENSION

COMMERCIAL

GARANTIE : Penflufen 66,5 g/L  
Clothianidine 207 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30362 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 1 L - 200 L

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3  
Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847  
[www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

EMESTO QUANTUM est un fongicide et insecticide pour le traitement des plantons de pommes de terre, destiné à supprimer certains insectes et maladies. EMESTO QUANTUM agit efficacement contre *Rhizoctonia solani* (rhizoctone brun et chancre de la tige et du stolon) transmis par les semences, *Helminthosporium solani* (gale argentée), le doryphore de la pomme de terre, le puceron de la pomme de terre, l'altise de la pomme de terre et la cicadelle de la pomme de terre.

#### MODE D'EMPLOI :

Consulter le livret ci-joint pour connaître le mode d'emploi relativement à chaque culture ainsi que les instructions détaillées sur les doses, les maladies supprimées, la période et la technique d'application.

#### PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un système de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de tri/coupe, de traitement, de nettoyage, d'entretien et de réparation de l'équipement de traitement des plantons. Les opérateurs qui conduisent un semoir doté d'une cabine fermée ne sont pas tenus de porter un appareil respiratoire.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Le personnel médical devrait communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

**ENTREPOSAGE :**

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

**ÉLIMINATION :**

Contenants recyclables :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



GROUPE	7	FONGICIDE
GROUPE	4	INSECTICIDE

## EMESTO QUANTUM FONGICIDE ET INSECTICIDE

POUR LE TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE

Tous les plantons traités avec ce produit doivent être visiblement colorés au moment du traitement.

SUSPENSION

COMMERCIAL

GARANTIE : Penflufen 66,5 g/L  
Clothianidine 207 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30362 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 1 L - 200 L

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3  
Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847  
[www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

## EMESTO QUANTUM

Table des matières :	Section numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit ..... 1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs ..... 2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques ..... 3
	Dangers environnementaux ..... 4
	Entreposage ..... 5
	Élimination ..... 6
	Avis ..... 7
MODE D'EMPLOI	Parasites supprimés ..... 8
	Usages recommandés ..... 9
	Précautions à l'application ..... 10
	Restrictions d'emploi ..... 11
	Recommandations sur la gestion de la résistance ..... 12

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### SECTION 1 – LE PRODUIT

EMESTO QUANTUM est un fongicide et insecticide pour le traitement des plantons de pommes de terre, destiné à supprimer certains insectes et maladies. EMESTO QUANTUM agit efficacement contre *Rhizoctonia solani* (rhizoctone brun et chancre de la tige et du stolon) transmis par les semences, *Helminthosporium solani* (gale argentée), le doryphore de la pomme de terre, le puceron de la pomme de terre, l'altise de la pomme de terre et la cicadelle de la pomme de terre.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### SECTION 2 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

#### PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un système de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de tri/coupe, de traitement, de nettoyage, d'entretien et de réparation de l'équipement de traitement des plantons. Les opérateurs qui conduisent un semoir doté d'une cabine fermée ne sont pas tenus de porter un appareil respiratoire.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### SECTION 3 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

#### PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de

5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes. Le personnel médical devrait communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

#### SECTION 4 – DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

##### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

#### SECTION 5 – ENTREPOSAGE

**ENTREPOSAGE** : Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

#### SECTION 6 – ÉLIMINATION

##### Contenants recyclables :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être

éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## SECTION 7 – AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

## SECTION 8 – PARASITES SUPPRIMÉS

EMESTO QUANTUM est un fongicide et insecticide pour le traitement des plantons de pommes de terre, afin de supprimer certains insectes et maladies. EMESTO QUANTUM agit efficacement contre *Rhizoctonia solani* (rhizoctone brun et chancre de la tige et du stolon) transmis par les semences, *Helminthosporium solani* (gale argentée), le doryphore de la pomme de terre, le puceron de la pomme de terre, l'altise de la pomme de terre et la cicadelle de la pomme de terre.

EMESTO QUANTUM doit être utilisé dans le cadre d'un programme global de gestion intégrée des maladies. Ce programme prévoit le recours à des méthodes culturelles et mécaniques et, au besoin, à d'autres méthodes d'éradication chimique. Ces techniques englobent notamment l'utilisation de plantons de grande qualité, la rotation des cultures, l'établissement optimal de la plantation et de la récolte, la manutention appropriée des tubercules, les mesures sanitaires appropriées afin de réduire les niveaux d'inoculum et le recours aux épandages de fongicides après la récolte avec d'autres produits chimiques visant à réduire les maladies en entreposage.

Pour une protection accrue contre le pathogène *Rhizoctonia solani* transmis par les semences, appliquer un fongicide homologué dans le sillon, en plus du traitement des plantons.

Pour la suppression de la pourriture fusarienne des plantons, faire suivre l'application de EMESTO QUANTUM d'un traitement séquentiel avec un produit homologué pour le traitement de la pourriture fusarienne des plantons de pommes de terre.

EMESTO QUANTUM ne supprime pas les maladies bactériennes pouvant infester la semence.

SECTION 9 – UTILISATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	PARASITE	DOSE	OBSERVATIONS
Pomme de terre	<p>Suppression du rhizoctone brun et du chancre de la tige et du stolon transmis par les semences et causés par <i>Rhizoctonia solani</i></p> <p>Gale argentée causée par <i>Helminthosporium solani</i></p> <p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Puceron de la pomme de terre</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre</p> <p>Altise de la pomme de terre</p>	30 mL de EMESTO QUANTUM par 100 kg de plantons	<p>Pour une suppression optimale des maladies, une bonne couverture du planton est nécessaire.</p> <p>Appliquer la dose indiquée sous forme de solution diluée en utilisant de l'équipement qui permet la couverture uniforme de chaque planton. Appliquer un maximum de 150 ml de bouillie / 100 kg de plantons. Agiter ou remuer la bouillie, au besoin.</p> <p>Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou équipés d'un système d'élimination du brouillard de pulvérisation ou de la poussière.</p> <p>Il est recommandé de nettoyer et d'aseptiser régulièrement toutes les surfaces pouvant entrer en contact avec les plantons (p. ex., coupeuses, tables, couteaux, matériel de plantation, etc.)</p> <p>Les plantons doivent être traités immédiatement après la coupe. Mettre les plantons en terre dès que possible après la coupe et le traitement.</p> <p>Ne pas utiliser les plantons traités pour l'alimentation humaine ou animale ou comme source de fourrage.</p> <p>Dans le cadre du processus de coupe et de traitement des plantons, l'application d'un ingrédient absorbant est recommandée pour améliorer la subérisation.</p> <p>Ne pas faire d'application séquentielle d'un insecticide du Groupe 4A (dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un traitement avec EMESTO QUANTUM.</p>

**MÉLANGES EN CUVE** : Pour la répression des dommages causés par les taupins et pour la suppression résiduelle prolongée des insectes autres que le taupin, EMESTO QUANTUM peut être appliqué à raison de 30 mL par 100 kg de plantons, mélangé en cuve avec l'insecticide Titan ST à raison de 10,4 mL par 100 kg de plantons. Consulter l'étiquette homologuée de chaque produit d'association pour connaître les précautions et le mode d'emploi associés à ces produits et suivre les précautions et les limitations les plus restrictives énoncées sur les étiquettes.

## SECTION 10 – PRÉCAUTIONS À L'APPLICATION

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une qualité et d'une vigueur médiocres peut se traduire par une réduction de la germination, de la vigueur et/ou du rendement final. Le traitement des plantons germés connus pour être de piètre qualité ou d'une vigueur médiocre peut se traduire par une réduction de la germination et/ou de la vigueur des semis. Éviter de traiter des plantons très germés. En raison des conditions de qualité et d'entreposage des semences indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, aucune garantie n'est faite quant à la germination des plantons de pommes de terre traités avec EMESTO QUANTUM.

Si des plantons doivent être entreposés ou conservés pendant quelques jours, s'assurer d'une circulation appropriée d'air frais dans le tas de plantons, à une humidité relative de 85 à 90 %. Entreposer les plantons à 7°C ou moins. Les températures supérieures à 10 °C favorisent la pourriture molle dans les plantons. Les plantons coupés et traités ne doivent pas être empilés à plus de 1,8 mètre de hauteur.

Après la coupe, les plantons traités devraient être mis en terre à plus de 7°C et le sol doit être suffisamment humide.

Lors du transport de plantons traités avec EMESTO QUANTUM, s'assurer de couvrir les plantons.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ce produit ne doit pas être appliqué lorsque les conditions favorisent le ruissellement.

NE PAS appliquer ce produit ni les semences traitées directement aux habitats dulcicoles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les marécages) et les habitats estuariens ou marins.

## SECTION 11 – RESTRICTIONS D'EMPLOI

**ROTATION DES CULTURES** : Le maïs, le canola, la moutarde et les pommes de terre peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation d'un an pour les légumes-feuilles, les légumes-racines et les tubercules (à l'exception des pommes de terre). Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.



## SECTION 12 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, EMESTO QUANTUM fongicide du groupe 7 et insecticide du groupe 4. Toute population fongique ou d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à EMESTO QUANTUM et à d'autres fongicides du groupe 7 ou insecticides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides et insecticides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides et aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le EMESTO QUANTUM ou d'autres produits contenant un fongicide du Groupe 7 ou un insecticide du groupe 4 avec des produits appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou insecticide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )